



Vienne, le 25 mai 2018

## Identification et documentation des activités de traitement

### 1. Description du traitement

Traitement des données des membres du CIP-IRV

### 2. Qui est en charge du traitement ?

Christian JABOREK

### 3. Quelles données à caractère personnel sont traitées ?

Nom de famille, prénom, adresse postale, numéro de téléphone, numéro de télécopie, numéro de téléphone portable, adresse e-mail, coordonnées bancaires

### 4. Qui sont les personnes concernées ?

Les membres de la fédération

### 5. Procède-t-on au traitement de données à caractère personnel à risque élevé ?

Non

6. **S'agit-il de groupes de personnes méritant une protection spécifique ?**

Non

7. **A quelles finalités les données sont-elles traitées ?**

Information des membres et administration des cotisations

8. **Quelle est la base juridique du traitement ?**

Inscription au registre des associations de l'autorité locale Bezirkshauptmannschaft Wien-Umgebung, numéro d'enregistrement : 712201492

9. **Déclaration de consentement**

Le traitement s'effectue sur la base d'une déclaration de consentement

10. **Est-il assuré que les données soient traitées uniquement aux fins définies ?**

Oui

11. **Est-il effectivement nécessaire de traiter l'ensemble des données ?**

Toutes les données sont nécessaires

12. **Les données sont-elles transmises à des tiers à l'intérieur de l'Union européenne ?**

Non

**13. Les données sont-elles transmises à des tiers à l'extérieur de l'Union européenne ?**

Non

**14. Pour quelle durée les données doivent-elles être disponibles/conservées ? Comment est déterminée la durée de conservation nécessaire ? Le système est-il configuré de telle manière que les données qui ne sont plus nécessaires sont automatiquement effacées ? Si non, comment l'effacement en temps utile est-il assuré ?**

Les données sont conservées jusqu'à ce que l'adhésion expire et toutes les cotisations dues soient payées. Après, le secrétariat procédera à l'effacement des données

**15. Où s'effectue le traitement technique des données ?**

Pour des raisons de sécurité technique, les données sont traitées dans le système du ministère fédéral du Développement durable et du Tourisme autrichien et ne sont pas conservées sur des ordinateurs externes

**16. A-t-on pris des mesures techniques et organisationnelles de protection des données compte tenu de l'état des connaissances et des coûts de mise en œuvre et du type, de la dimension, des conditions et des finalités du traitement ainsi que des différents degrés de probabilité et de gravité des risques pour les droits et libertés des personnes physiques ?**

**a) Les données à caractère personnel font-elles l'objet d'une pseudonymisation complète ou partielle ?**

Non car pour le traitement, la référence au nom est toujours requise

**b) Les données à caractère personnel font-elles l'objet d'un chiffrement complet ou partiel ?**

Non

**c) Comment sont garanties la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement ?**

Confidentialité : système de pare-feu du ministère fédéral du Développement durable et du Tourisme

Intégrité : sauvegarde régulière des données, tests de reprise, protection contre les logiciels malveillants (malware), stockage haute disponibilité

Disponibilité : connectivité Internet redondante, composants techniques redondants, solutions haute disponibilité, monitoring, surveillance des accords de niveau de service

De plus, on procède régulièrement à des analyses de vulnérabilité des systèmes et services ainsi qu'à des mises à jour de sécurité mensuelles et à chaque moment où les circonstances l'exigent

**d) Existe-t-il un système de sauvegarde et de récupération et un plan d'urgence (que dois-je faire à quel moment, avec qui et comment, p.ex. en cas de panne de courant, incendie etc.) ?**

Au ministère fédéral du Développement durable et du Tourisme, il existe un système de sauvegarde et de récupération

**17. Le traitement est-il effectué par un sous-traitant ?**

**Celui-ci, offre-t-il des garanties suffisantes que le traitement s'effectue conformément au RGPD ?**

Non

**18. D'où proviennent les données ?**

Directement des personnes concernées

**19. De quelle manière les personnes concernées sont-elles informées ?**

Ce n'est pas nécessaire car au moment de l'adhésion, les données sont collectées directement par les personnes concernées

**20. Par quels moyens les personnes concernées sont-elles informées du traitement des données en cours ?**

Par la transmission des déclarations de consentement conformément à l'article 7 du règlement général sur la protection des données (EU) 2016/679

**21. L'accès aux données à caractère personnel est-il réglé à l'intérieur de l'unité organisationnelle compétente ?**

Les données sont gérées exclusivement par une seule personne au secrétariat